

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	8 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef
L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES..... 50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Pour ceux qui ne lisent QUE LE DIMANCHE LA SEMAINE EN FRANCE

Au Parlement. — L'affaire Steinheil. L'interview de l'amiral Germinet.

Après avoir voté le budget, la Chambre s'est accordée 8 jours de congé. Ce n'est que lundi qu'elle reprendra ses séances.

La discussion de l'abolition de la peine de mort sera aussitôt reprise et probablement bientôt terminée; et il est à souhaiter que ce soit la thèse des abolitionnistes qui triomphe.

L'affaire de l'impasse Ronsin continue à défrayer la chronique; mais l'instruction n'a pas donné grands résultats depuis la semaine dernière. Le mystère est toujours profond. Mme Steinheil a-t-elle étranglé son mari et sa mère? Ou bien a-t-elle armé le bras d'individus, familiers de son boudoir? La sûreté est, dit-on, sur une bonne piste: ce ne serait pas trop tôt, à la condition, toutefois, qu'elle n'arrête pas encore des innocents.

Un incident a provoqué une vive émotion dans le monde maritime et dans le gouvernement. Un journal a publié une interview de l'amiral Germinet, sur l'état de notre marine. L'amiral Germinet aurait déclaré que les armements des navires étaient défectueux et insuffisants. M. le Ministre de la marine a fait appeler l'amiral à Paris et lui a demandé de s'expliquer sur les déclarations qu'il avait faites: le président du Conseil a également entendu l'amiral et il semble, à la suite d'explications fournies, que l'incident a été exagéré, car les déclarations de l'amiral auraient été mal interprétées par le journal.

A L'ÉTRANGER

Tchèques et Allemands. — Manifestations anti-autrichiennes en Italie.

L'Autriche passe une mauvaise période: les manifestations contre sa politique soulèvent des protestations violentes. Les difficultés intérieures s'aggravent.

En Bohême, les luttes ont éclaté entre Tchèques et Allemands: l'équilibre de la monarchie paraît en danger, car elle sera amenée soit à des répressions sanglantes, soit à des difficultés avec l'Allemagne.

La situation à Prague notamment est inquiétante: la ville a été déclarée en état de siège en prévision de nouveaux troubles universitaires.

En Italie, les manifestations anti-autrichiennes continuent; elles prennent un caractère des plus sérieux. Il ne s'agit plus maintenant de démonstrations d'étudiants. Ce sont de vraies manifestations auxquelles participent des éléments jusqu'alors pondérés qui ont conscience de la portée de toute action politique.

A Rome, la réunion organisée au Transtévère comprenait plus de 20.000 assistants pour la plupart des bourgeois et des commerçants et c'est aux accents de l'Hymne de Garibaldi et de la Marsaillaise que la manifestation a eu lieu. L'Autriche a bien compris la portée de ces manifestations qui se reproduiraient en même temps à Padoue, à Milan, à Florence, à Palerme.

LE FURETEUR.

Le budget

La gauche républicaine du Sénat, réunie sous la présidence de Prévot, a décidé, à l'unanimité, d'aborder la discussion du budget aussitôt que le Sénat sera saisi du rapport de la commission des finances, et cela malgré l'époque tardive à laquelle cette discussion commencera et malgré le prochain renouvellement du tiers des membres du Sénat.

VIEILLES CHANSONS

Comme on ne parlait plus de M. Méline, celui-ci prit la résolution d'en parler lui-même. Cet homme d'Etat, mis en disponibilité par retrait d'emploi, pense beaucoup de bien du temps où il était chef du gouvernement. Vous connaissez l'exclamation du Buridan de la Tour de Nesle: « En ce temps-là la Bourgogne était heureuse! » Comme le héros du bon Dumas, M. Méline est persuadé que la France couinait sous son règne toutes les félicités, tandis que depuis lors!...

C'est une opinion que professent aussi tous les réactionnaires. Ah! que la République de M. Méline était belle pour les réactionnaires!... Quant aux républicains, je n'ai pas besoin d'ajouter qu'ils sont à cet égard d'un avis tout à fait différent.

Il le malheur pour l'orateur d'Epinal, c'est qu'il s'adresse précisément à ceux qui ne peuvent et ne veulent pas l'entendre: aux républicains, aux radicaux.

Et leur offre le concours de quoi? De son parti. De ce parti progressiste dont les débris épars errent sans gloire sur les bords indéterminés du cléricalisme.

Et que leur demande-t-il en retour? Oh! presque rien! De renoncer à leur programme, à leurs idées, à leurs doctrines. Moyennant quoi, il oubliera tout le mal qu'il a essayé de leur faire; il leur pardonnera la lutte impitoyable qu'il leur a menée contre eux. Il a bon cœur, M. Méline! Comme il n'a pas pu tuer le parti radical et radical-socialiste, il consent à ce qu'il ne meure pas et ne lui propose, pour conserver la vie, que de perdre toutes les raisons de vivre.

Une alliance avec le parti radical lui paraît possible, désirable même. Pour les progressistes, oui! Pour les radicaux, non!

M. Méline a vraiment peu de mémoire. Lui qui ose aujourd'hui reprocher aux radicaux « leur politique de combat », il oublie que tout son ministère ne fut qu'un long combat mené au profit des réactionnaires contre les républicains. Car il fit cet étonnant miracle de rendre la République aimable à ses adversaires, odieuse à ses amis! C'était le grand ralliement: non pas des réactionnaires à la République, mais de la République aux réactionnaires.

Nous n'attachons pas beaucoup d'importance au passage dans lequel M. Méline déclare qu'il est sorti de la politique gouvernementale pour laisser à ses successeurs le loisir de montrer ce qu'ils étaient capables de faire. Je ne crois pas m'avancer beaucoup en disant que M. Méline a été « sorti » de la politique gouvernementale par les élections de 1898 et par la Chambre issue de ces élections. Et si l'il n'y est pas rentré depuis lors, ce n'est pas faute de le désirer; c'est parce que le pays républicain ne l'a pas voulu. De cette vérité, les élections de 1902 et de 1906 peuvent faire foi. Il ne faut donc pas nous en conter et se prévaloir d'un désintéressement auquel nous ne saurions croire, pour nous adresser aujourd'hui des exhortations dont les actes d'autrefois nous ont appris à nous méfier.

Quand M. Méline réclame pour « qu'aux luttes des partis on substitue le groupement des partis sur un programme de reconstitution économique et qu'on remplace la politique pure par une politique d'affaires », il a l'air de dire quelque chose d'extrêmement intéressant. Mais cela demande à être expliqué.

Nous avons bien peur que, dans l'esprit de M. Méline, ce ne soit qu'une façon habile d'engager les radicaux à renoncer à leur programme de réformation sociale. La différence que M. Méline cherche à établir entre « la politique pure » et « la politique d'affaires » (serait-elle impure?) nous semble inadmissible. Toute politique est forcément une politique d'affaires. Il faut bien qu'une loi intéresse tou-

jours les « affaires » d'une catégorie sociale quelconque, commerçants, industriels, ouvriers ou agriculteurs. Alors?...

Il n'y a d'ailleurs que les sois qui professent le mépris de ce qu'ils appellent avec une petite moue dédaigneuse « la politique ». S'y intéresser, c'est prendre part, comme citoyen, à la direction des affaires du pays. Est-ce là une préoccupation méprisable. Il n'en est pas de plus haute.

Or, améliorer le sort et les conditions de vie des travailleurs, — que M. Méline le veuille ou non — c'est faire une politique d'affaires. Et les ouvriers, qui constituent une partie considérable du pays, considèrent même que c'est la plus importante des affaires!

Et si la République ne tend pas d'un effort incessant vers la réalisation de l'entière justice sociale, qu'est-elle de plus qu'une monarchie?... Du temps de Louis-Philippe, on raisonnait un peu comme le fait aujourd'hui M. Méline. Ce Guizot étriqué rêva d'une République anti-démocratique. Il n'y eut jamais moins de République que sous son ministère, où tout le monde était républicain; à la faveur du mot, il espérait escamoter la chose et ne se console pas aujourd'hui de voir son rêve écroulé et ses espérances définitivement abolies.

Mais il ne devra pas compter sur les radicaux pour l'aider à une nouvelle tentative de sa politique rétrograde.

Il fait appel à nos sentiments patriotiques. Sur ce terrain, nous sommes d'accord, non seulement avec lui, mais aussi avec tous les Français. Mais en quoi le retour du parti progressiste servirait-il à la France? Nous lutterons aussi énergiquement que M. Méline, contre les révolutionnaires et les chambardeurs. Mais ce sera au profit de la Démocratie et non pas de la Réaction.

Emile LAPORTE.

Sénat

Séance du 3 décembre 1908

PRÉSIDENCE DE M. A. DUBOST

L'ordre du jour appelle la première délibération sur la proposition de loi de M. Boudenot, relative aux conditions d'avancement des officiers supérieurs.

La commission insiste pour demander l'urgence. Le ministre de la guerre également insiste pour l'urgence, qui est adoptée par 204 voix contre 40.

M. de Cuverville, sur l'article unique, déclare qu'il votera contre l'article, parce qu'il n'a pas eu le temps de l'examiner.

M. de la Jaille dit qu'il faudrait préciser le moment à partir duquel l'officier ne pourra plus être mis au tableau.

M. le ministre réplique que si le ministre met un officier au tableau, c'est qu'il a l'intention de le nommer avant qu'il soit atteint par la limite fixée dans la loi.

M. le rapporteur déclare que la commission a examiné la question et a estimé qu'il n'y avait pas lieu de définir le tableau d'avancement.

M. Gourju demande si on ne pourrait faire exception pour les officiers inscrits deux ans au tableau.

M. le rapporteur répond que si l'on entreouvre la porte, les abus subsisteront.

L'article unique est adopté.

Le Sénat adopte ensuite les derniers chapitres du projet de loi concernant le régime hypothécaire.

L'ordre du jour appelle la deuxième délibération sur le projet de loi portant création de six emplois d'attachés commerciaux à l'étranger.

Le projet, chaudement défendu par M. Charles Dupuy, rapporteur et M. Cruppi, ministre du commerce, est adopté dans son ensemble, à mains levées. Le Sénat s'ajourne à mardi. Et la séance est levée.

Comment on fait de l'alcool

Il paraît qu'une usine a été créée à Pantin, dont le but est de traiter les ordures de l'agglomération du sud-est de Paris, de façon à en tirer de l'alcool fécal. Oui, fécal, vous avez bien lu. Il faut donner les curieux détails de cette fabrication:

Trois opérations principales caractérisent les travaux qui se feront à l'usine de Pantin: 1^o La macération des matières; 2^o leur séparation des substances propres à fabriquer l'alcool; 3^o le moulage des résidus en boulets et briquettes (combustible économique). Par un procédé spécial, on macère à froid; ce qui, dans l'espèce est préférable à la macération à chaud, ne fût-ce qu'à cause des émanations inhérentes au produit traité.

Le premier alcool obtenu est de mauvais goût; mais « l'alcool qui arrive ensuite a une saveur et une finesse telles qu'il devient impossible de le distinguer des meilleurs produits similaires ».

Pour la « saveur », nous n'avons aucun doute.

— Encore un peu de cet alcool fécal, cher Monsieur: il vient d'une cuvée réservée. On nous en fait boire de drôles!

Un joli travail

Savez-vous qui remue cent hectolitres de sang humain par jour? C'est le cœur, cette espèce de petite pompe 15 centimètres de long sur 10 de large. En effet, cette pompe fonctionne 70 fois par minute, 4.200 fois par heure, 100.000 fois par jour, 36.792.000 fois par an et 2 milliards 575.440.000 fois en soixante-dix ans.

A chacun de ses battements, il lance en moyenne une centaine de grammes de sang dans la circulation, 7 litres par minutes, 420 litres par heure, et 10 tonnes par jour.

Tout le sang du corps, qui est d'environ 28 litres, passe toutes les deux ou trois minutes à travers le cœur. Ce petit organe déploie donc chaque jour une force capable d'élever 46 tonnes à un mètre de hauteur.

INFORMATIONS

Les retraites ouvrières

La gauche démocratique radicale et radicale-socialiste s'est réunie sous la présidence de M. Combes, afin d'examiner le projet de loi relatif aux retraites ouvrières.

Après une réunion à laquelle ont pris part MM. Combes, Léon Bourgeois, Monis, Gacon, Bepmale et Couyba, le groupe a voté à l'unanimité la motion suivante, présentée par MM. Combes et Léon Bourgeois:

« Le groupe de la gauche démocratique radicale et radicale-socialiste du Sénat, renouvelant un engagement pris par lui antérieurement et exposé à la tribune en janvier dernier par son regretté membre M. Leydet, se déclare fermement résolu à voter les principes essentiels du projet de loi des retraites ouvrières tels qu'ils sont sortis des délibérations de la Chambre, c'est-à-dire l'obligation et le triple versement. »

Il charge un de ses membres de demander le plus tôt possible au Sénat d'affirmer ces principes par son vote.

La révolution à Haïti

Voici des détails sur les circonstances de l'embarquement du président Nord-Alexis à bord du Duguay-Trouin. Au dernier moment, le président céda aux instances de son entourage, et à 5 heures précises, vingt et un coups de canon annonçaient son départ du palais.

Aparavant, le ministre de France, ainsi que les autres représentants

étrangers, et un Comité spécialement formé, avaient fini par arracher au président son consentement au départ.

Le président monta en voiture; il fut accueilli par des cris de joie et de dérision. Le ministre de France s'assit à son côté, et dut pour le protéger le long de la route, lui jeter sur les épaules un drapeau tricolore pendant que des rangs des personnes, faisant la haie, s'élevaient un concert d'imprécations.

Quand on arriva au débarcadère, la population massée en foule se livra à toutes sortes d'excès. Des femmes en furie forcèrent le cordon des troupes et lancèrent les plus grossières injures à la face de M. Alexis qui s'efforçait de paraître calme. Des hommes cherchèrent à se jeter sur lui et luttèrent des pieds et des mains avec les soldats qui, pour dégager le président, déchargèrent leurs fusils. Puis, la foule repoussée, M. Nord-Alexis, dans les plis du drapeau tricolore, prit place avec sa suite, dans une chaloupe, cependant que les cuirassés haïtiens, français et américains tiraient des salves en l'honneur du président Alexis déchu.

Comme M. Nord-Alexis s'embarquait, une femme tâcha de lui lancer un coup de couteau dans le flanc, mais manqua son coup. Un homme réussit à effleurer le cou du président d'un coup de poing.

Les émeutiers saisirent et éventrèrent une malle laissée sur la jetée, et s'emparèrent d'une somme de 10.000 dollars en or et de 20.000 collars en papier monnaie haïtien.

Délaissé par les ministres et par ses créatures, M. Nord-Alexis avait peu de chances d'échapper au sort qui l'attendait, et ce n'est que grâce à l'intervention du ministre de France, M. Carteron, qu'il a pu se sauver.

Les trois divisions des troupes régulières postées aux carrefours des chemins en dehors de la ville, pour repousser l'armée du général Simon, ont regagné aujourd'hui la ville en désordre. Elles se sont enfuies après s'être laissé désarmer sans résistance par des civils.

Il est de la plus haute importance que les troupes du général Simon puissent rapidement entrer dans la capitale, car autrement il est fort probable que le nombre des corps de police qui s'organisent jusqu'à présent dans la ville, en viennent aux mains pour savoir celui qui sera le maître. Des drapeaux flottent aux maisons des étrangers. On fait tout pour prévenir des désordres. Des troupes de cavalerie parcourent les rues. Bien que la panique soit dans l'air, les étrangers courent peu de risques.

Des courriers sont envoyés en toute hâte au général Simon, pour lui demander de se hâter de revenir à Port-au-Prince.

M. Marcelin, ministre des finances, s'est aussi réfugié à bord du Duguay-Trouin. On entend de nombreux cris de: « Vive Simon! » et « Simon à la présidence! » Ces cris, ainsi que d'autres, montrent la popularité croissante du général révolutionnaire.

Une île française annexée par un Consul anglais

Après Clipperton, occupée par des Mexicains, l'île d'Eno vient d'être annexée, et d'une manière peu banale par un consul britannique.

Eno, île à guano, qui se trouve à peu de distance de Mangareva, un des centres administratifs de Polynésie, a toujours été considéré comme notre possession. M. Simons, consul anglais à Tahiti, a pris sur lui de l'annexer purement et simplement au moyen du procédé suivant: un avis inséré au Journal officiel de Tahiti, et contresigné par conséquent par le gouverneur de cette colonie française, annonce la chose en ces termes:

« Le public est averti que les îles de Henderson (Elisabeth), Ducie et Eno (possessions anglaises), ont été éeues à un concessionnaire, et que, en conséquence, il est défendu à qui que ce soit de débarquer dans ces

îles sans une autorisation spéciale de ma chancellerie.

Le consul de S. M. britannique et commissaire adjoint pour Faleain et ses dépendances. — 8 octobre 1908. »

M. Mager, membre du conseil supérieur des colonies, vient de saisir le ministre des colonies de ce fait.

En Chine

La cérémonie du couronnement de l'empereur Pou-Y a été célébrée le 2 décembre au palais, en présence des dignitaires les plus élevés et d'un certain nombre de coolies pris parmi les classes les plus humbles et choisis comme témoins.

Les troupes ont commencé à pénétrer par la porte impériale à quatre heures du matin pour la cérémonie, et ont pris position dans l'enceinte du palais. Les hauts dignitaires sont arrivés peu après. Les princes et les hauts dignitaires sont tout d'abord venus s'incliner devant les tablettes du défunt empereur et de l'impératrice douairière, et devant l'empereur Pou-Y. Celui-ci a ensuite offert des sacrifices devant les tablettes des défunts souverains.

Les nourrices impériales ont enlevé à l'empereur ses vêtements de deuil, et lui ont passé une robe brodée aux dragons impériaux, après quoi le petit empereur s'est dirigé tout seul vers le trône, au milieu du roulement des tambours, des sonneries des cloches et des explosions de pièces d'artifice.

L'empereur Pou-Y, debout sur le trône, s'est incliné devant sa mère Yehima'a, puis a reçu l'hommage de tous les princes et dignitaires. Le jeune souverain est ensuite descendu du trône, et il a été à nouveau revêtu de ses habits de deuil. La cérémonie était terminée à onze heures et demie.

Après la cérémonie, un édit annonçant l'accession au trône de l'empereur Pou-Y a été apporté dans la salle du trône. Il a reçu le grand sceau vermillon en présence de tout le grand conseil et du département des droits. Il décrète que, dorénavant, tous les princes et princesses porteront le titre de ducs et duchesses, et que tous les fonctionnaires seront promus d'un rang. En outre, un certain nombre de rétrogradations prononcées contre des fonctionnaires subalternes seront annulées.

Pendant toute la journée, les hauts fonctionnaires ont offert des sacrifices aux souverains défunts dans les cinq principaux temples de Pékin.

Petites Nouvelles

M. Chéron vient d'autoriser, à titre d'essai, les commandants d'unités à doter de chaussettes les hommes qui n'en possèdent pas personnellement.

Le général gouverneur de Lyon vient d'infliger trois punitions à 30 jours de prison pour brimades et a prescrit de traduire en conseil de guerre trois anciens soldats qui se sont livrés à une brimade ordurière sur un jeune soldat.

On annonce la mort de M. Houllon, sénateur des Basses-Pyrénées. Il était sénateur depuis 1890 et était âgé de 87 ans.

Le pape, complètement rétabli, publiera samedi le décret de béatification de Jeanne d'Arc.

On mande de Tokio que 35 bateaux de pêche ont été détruits par un cyclone: 350 pêcheurs seraient noyés. M. Thalmas a inauguré son cours libre sur la pédagogie et l'histoire à la Sorbonne. Des étudiants nationalistes se sont livrés, à cette occasion, à une manifestation tapageuse.

Le troisième congrès des maires qui comprendra des maires des villes de plus de 20.000 habitants, préfetures et sous-préfetures, se réunira à Paris les 8, 9, 10 décembre.

CHRONIQUE LOCALE

ELECTION SENATORIALE

DU 3 JANVIER 1909

CANDIDAT RADICAL

PAULIAC

Ancien Sénateur
Président du Conseil Général

L'ELECTION SENATORIALE

C'est M. Pauliac, le distingué président du Conseil général, qui est bien le candidat des républicains. Tous les racontars, toutes les histoires inventées et colportées à plaisir au sujet de cette candidature ne méritent même pas d'être relevées.

La fantaisie, sans doute, a le champ libre : qu'elle vogue à sa guise, car il n'en sera pas moins vrai que M. Pauliac est candidat et que sur son nom se fera l'union de tous les démocrates sincères.

Nos amis qui tout d'abord s'étaient émus des bruits qui circulaient peuvent donc être rassurés : rien ne doit les détourner du devoir.

Le parti radical s'honorera ainsi en accordant à nouveau sa confiance à une victime de la réaction.

Sans doute, les manœuvres ne manqueront pas. Nos adversaires qui savent que leur défaite est irrémédiable tenteront des efforts considérables pour entraver le succès des républicains.

M. Cassaignes est leur candidat : mais dans une lettre qui précède son programme nécrologique, le conseiller général de Puy-l'Evêque déclare ne pas poser que conditionnellement sa candidature.

Quelle est cette condition qui fera que M. Cassaignes sera ou ne sera pas candidat ?

Il ne serait peut-être pas malaisé de la deviner.

M. Cassaignes, ou plutôt le parti réactionnaire, désirerait la division parmi les radicaux, afin que, à la faveur de cette division, ils puissent à leur aise combiner quelque manœuvre au détriment de notre parti.

M. Cassaignes, somme toute, n'est qu'un candidat d'essai : derrière lui, les « libéraux » s'agitent et l'on dit même qu'ils ont en réserve une kyrielle de personnalités qu'ils attendent que le moment favorable pour paraître.

Mais ce moment-là arrivera-t-il ? Nous ne le pensons pas : la ou les personnalités opportunistes que nos adversaires réservent pour la dernière heure ne doivent pas ignorer que les républicains ne font pas de différence entre elles et les réactionnaires, et puis que parmi les républicains la division est aujourd'hui impossible.

Tous les calculs, toutes les manœuvres, toutes les combinaisons ne prévaudront pas contre la ferme résolution prise par nos amis de Figeac.

C'est M. Pauliac qui est le candidat des démocrates, c'est M. Pauliac qui sera élu sénateur le 3 janvier.

LOUIS BONNET.

Une protestation

Dès que la candidature de M. Cassaignes fut annoncée, le Quercinois se fit un devoir de la souligner.

Pour lui, M. Cassaignes était un libéral, un ami de l'ordre, un adversaire de la « coterie sectaire et haineuse » que les électeurs du Lot ont si heureusement reléguée des affaires publiques.

Nous avions souscrit de tout cœur à cette investiture libérale qu'officiellement le Quercinois donnait à M. Cassaignes.

Ca ne nous gênait en rien, puisqu'aussi bien nous savons que M. Cassaignes a toujours été un de nos adversaires politiques.

Mais voilà que les choses prennent tournure. M. Cassaignes se fâche ; il semble refuser cette investiture libérale, dans tous les cas, elle paraît le gêner, si nous en jugeons d'après la lettre que le brave postulant au siège de M. Béral adresse à notre ami Cathary :

« Monsieur le rédacteur, Je vous prie de bien vouloir publier dans le prochain numéro de la Dépêche ce qui suit :

« Quelques journaux annonçant un commentaire à candidature possible au Sénat, l'ont fait suivre d'épithètes qui ne sauraient lui convenir.

« Si ma candidature se produit, elle sera républicaine, s'appuyant sur la liberté, sur les réformes sociales possibles, mais aussi éloignée, suivant le mot de Clémenceau, de la réaction que de la révolution.

« Votre bien dévoué. — Cassaignes.

Evidemment cette lettre n'est pas

à notre adresse, mais bien à celle du journal qui a annoncé la candidature de M. Cassaignes, en le qualifiant de « libérale ».

Or, c'est le Quercinois qui a eu cet honneur ; c'est donc à lui que nous transmettons la protestation ci-dessus.

Allons ! tout fait prévoir que M. Cassaignes ne sera pas candidat ; les libéraux vont le lâcher : mais aussi pourquoi diable proteste-t-il contre ses amis et surtout se recommande-t-il de Clémenceau ?

Le bon docteur n'engendre jamais la mélancolie.

L. B.

PRÉFECTURE DU LOT

Nous apprenons que M. Lerebourg, préfet du Lot, est nommé préfet d'Oran.

M. Lerebourg obtient un avancement mérité.

Depuis deux ans à peine qu'il était dans le Lot, M. Lerebourg avait su faire apprécier de grandes qualités d'administrateur. Mais surtout, il avait donné des preuves d'un républicanisme sincère.

Bienveillant, très accueillant pour tous, il avait conquis la sympathie de tous ceux qui l'ont approché.

Nombreux seront ceux qui regretteront son départ du Lot : néanmoins nul ne pourra se refuser à applaudir à la marque de confiance que le gouvernement vient de donner à M. Lerebourg en le nommant préfet du beau département d'Oran.

Le Journal du Lot adresse avec ses regrets, ses sincères félicitations à M. Lerebourg.

Sapeurs-pompiers

Nous sommes heureux d'apprendre que par décret de M. le Président de la République, M. Ausset, Théodore, commandant de la compagnie des sapeurs-pompiers de Cahors, vient de recevoir une nouvelle investiture de 5 ans.

Par le même décret, M. Milhet est élevé au grade de lieutenant, et M. Alos vient de recevoir l'épaulette de sous-lieutenant.

Nous adressons aux nouveaux promoteurs nos sincères félicitations.

La Sainte-Barbe

Les sapeurs-pompiers de la Compagnie du Lot ont célébré vendredi à Cahors, la fête de la Sainte-Barbe.

A midi, un banquet réunissait à l'hôtel du Lion d'Or les membres de la Compagnie, sous la présidence du sympathique capitaine Ausset.

Le repas bien composé fut fort goûté de tous les convives.

Au champagne, M. le capitaine Ausset prononça une excellente allocution : il félicita les sapeurs de leur dévouement, et au nom de la Compagnie il remit un objet d'art au sapeur Bouysnières, qui âgé de 80 ans, compte 50 ans de services.

Une longue ovation est faite à ce brave vétérans.

La fête s'est continuée par des chansons et monologues au milieu de la gaieté générale.

ORCHESTRE SYMPHONIQUE

Le prochain concert de l'Orchestre symphonique aura lieu le 20 décembre.

Nous publierons le programme mardi.

Rechargements cylindres

Opérations probables entre le lundi 7 et le samedi 12 décembre 1908

ROULEAU N° 1

Chemin de grande communication n° 41, de Cahors à Figeac par Marcihac. Réparations et cylindrage entre 38 k. 510 et 38 k. 650 (Tunnel de la Pescallerie) ;

Chemin de grande communication n° 41, de Cahors à Figeac par Marcihac. Réparations et cylindrage entre 36 k. 0 et 37 k. 361 (vers Liauzou) ;

Chemin de grande communication n° 33, de Cahors à Figeac. Réparations et cylindrage entre 34 k. 8 et 35 k. 750 (entre Tour-de-Faure et St-Martin-Labouval) ;

ROULEAU N° 2

Chemin de grande communication n° 19, de Figeac à Moissac par Cahors. Réparations et cylindrage entre 46 k. 6 et 47 k. 0 (entre Varaire et Bach) ;

Chemin de grande communication n° 19 de Figeac à Moissac par Cahors. Réparations et cylindrage entre 42 k. 8 et 43 k. 6 (vers Bourel) ;

Chemin de grande communication n° 19b, de St-Projet à Camy. Réparations et cylindrage entre 0 k. 9 et 1 k. 5 (entre Saillac et le Cros) ;

Chemin de grande communication n° 24a, de St-Jean-de-Laur à Jamblouse. Réparations et cylindrage entre 10 k. 6 et 11 k. 0 (entre Saillac et Beaurégard) ;

Musique du 3^o de Ligne

PROGRAMME DU 6 DÉCEMBRE

Fatinitza (Allégo) Suppé
Faust (Introduction) Gounod
Toujours ou jamais (Valse) Waldteufel
La Juive (Fantaisie) Halévy
Pour les Bambins (Polka) Farbach

Allées Fénelon, de 3 h. à 4 heures

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 28 novembre au 5 décembre

Naissances

Michel Blanche - Françoise - Marie-Louise, rue du Four Sainte-Catherine.
Henriette Marie-Eugénie, à Cabazat.
Capmas Georges-Pierre, rue de l'Hôtel-de-Ville, 3.
Massip Jeanne-Marie-Rose, rue des Badernes 20.
Roques Marcelle Georgette, rue des Capucins.
Miquel Pierre-René-Marcel, rue Victor-Hugo.
Texier Paul-Raymond, rue des Augustins 4.
Valet Jean, à la Maternité.

Décès

Rouziès Pétronille, s. p, épouse Banel, 54 ans, hospice.
Parra Jean, cultivateur, 80 ans, hospice.
Balitrand Marguerite, s. p, épouse Parriel, 72 ans, rue Nationale, 51.
Décas Marguerite s. p, veuve Cauzil, 86 ans, Avenue de Toulouse, 6.
Despeyroux Baptiste, facteur en retraite, 72 ans, rue Emile Zola, 44.
Vaurès Jean-Baptiste, limonadier, 60 ans, Impasse Vias, 4.

Délégués Senatoriaux

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

Canton de Cahors Nord

Cahors. — d. Darquier, Carlin, Cayrac, Dulac, Teyssnières, Gayet, Bris, Ressiguié, Fernandès, Blanc, Delport, Sastre. — s. Arnaudet, Paulus, Suquet.
Espère. — Rigal Baptiste. — s. Bergues Baptiste.
Lamadelleine. — d.
Larroque-des-Arcs. — d. Conquet Jean. — s. Contou Charles.
Mérucés. — d.
Pradines. — d. Pillat, Roux. — s. Malbert.
Valroufié. — d. Fargues Antoine. — s. Fabre B.

Canton de Cahors Sud

Arcambal. — d. Cabarrot Ludovic, Pougé Jean-B. — s. Dajeau Jean.
Labastide-Marnhac. — d. Henras Germain, Bonnet Joachim. — s. Carroul Auguste.
Montât (le). — d. Fournié Paul. — s. Lézéret de Lamaunier.
Trespoux-Rassiels. — d. Henras Jean. — s. Baudel Antoine.

Canton de Castelnau

Castelnau. — d. Robert Joseph, Birman Gabriel, Delbos Jean, Gramond Jean, Ginibre Elie, Boyé Jean-Paulin. — s. Larroque, Correch.
Cézac. — d. Lagarde. — s. Miquel.
Flaugnac. — d. Daudé. — s. Constans.
Lern. — d. Combebias, Alazard B. — s. Lacombe Marcelin.
Sainte-Alauzie. — d. Desseaux. — s. Roux.
Saint-Paul-Labouffie. — d. Lacaze Louis, Linon Jacques. — s. Bessou Jean.

Canton de Catus

Boissières. — d. Cuniac, Miquel. — s. Gagnayre.
Calamaud. — d.
Catus. — d. Lacombe Paul, Delpech Etienne. — s. Borne Henri.
Craissac. — d. Bessat-Frédéric. — s. Québeré.
Gigouzac. — d. La Bordé. — s. Bertrand Jean.
Francouliès. — d. Périé, Gaillard. — s. Dablan.
Les Junies. — d. Solmiac, Clédél. — s. Bousquet.
Labastide-du-Vert. — d. Pons. — s. Brouel.
Lherm. — d. Bousquet Jacques, Bessou Pierre. — s. Bousquet Ant.
Maxou. — d. Rigal Frédéric, Garrigou, Léon. — s. Combes Léon.
Mechmont. — d. Martin. — s. Auricoste.
Montgasty. — d. Calmels, Lacoste. — s. Verdé.
Nuzéjous. — d. Talayssat. — s. Bourdaries.
Pontercq. — d. Lavergne. — s. Fournier.
Saint-Denis. — d. Calmels Raymond. — s. Vignes P.
Saint-Médard. — d. Berrié, Paul. — s. Boudy Guillem.

Canton de Cazals

Les Arques. — d. Girard Louis, Arnaud Frédéric. — s. Arteil Léopold.
Casagnas. — d. Delrieu Pierre. — s. Salvan Ant.
Cazals. — d. Calmeilles, Lemozy. — s. Valette.
Frayssinet-le-Gélat. — d. Duc, Bousac. — s. Desoncles.
Gindou. — d. Soulié, Calmel. — s. Lasfargues.
Goujournac. — d. Avezou, Costes. — s. Dubernard.
Marmiac. — d. Cangardel C., Garrigou Jean. — s. Leytout Paul.
Montcléra. — d. Dupuis Maurice, Dupuis Adrien. — s. Memaugé.
Pomarrès. — d. Pradales Jean Joseph. — s. Miran Maurice.
Saint-Caprais. — d. Florenty. — s. Delmas.

Canton de Lalbenque

Aujols. — d. Bach. — s. Aymard.
Bach. — d. Gaven. — s. Burg.
Belfort. — d.
Belmont. — d. Brugidou. — s. Andrieux.
Cieurac. — d. Delheil Ant. — s. Bourrières.
Cremps. — d. Sombal Jean, Combarieu M. — s. Conquet J.
Escamps. — d. Vaysse Casimir — s. Ourcival.
Flaujac. — d. Lonjou Jean. — s. Lande.
Fontanes. — d. Alaux, Alméras. — s. Pianavergne.
Laburgade. — d. Roques. — s. Calvet.
Lalbenque. — d. Guilhem L., Lestrade, J., Cubaynes L. — s. Fournié Ant.

Canton de Lalbenque

Montdoumerc. — d. Sicard C., Bousuge L. — s. Gibert C.
Vaylats. — d. Rescoussié B., Laporte. — s. Cournut.
Canton de Lauzès
Blars. — d. Lasfargues Antoine. — s. Guiral C.
Cabrerets. — d. Conte Joseph, Dô Louis. — s. Delon Jean.
Cras. — d. Rouquié. — s. Bessières.
Lauzès. — d. Delfour. — s. Piganoli.
Lentillac. — d. Faurie. — s. Marcenac.
Nadillac. — d. Caviole. — s. Rouquié.
Orniac. — d. Cassan. — s. Rouquié.
Sabadel. — d. Bastide. — s. Blanc.
Saint-Cornin. — d. Lompech Auguste.
Lafferrerie Joseph. — s. Sénéac.
Saint-Martin-de-Vers. — d. Pradié Edouard. — s. Raffy.
Sauliac. — d. Salgues de Geniès. — s. Pons.
Sénaillac. — d. Delfau, Delpech. — s. Vigeon.
Canton de Limogne
Beauregard. — d. Pradié, Delons. — s. Peyre.
Calvignac. — d. Theil Jules, Lattes Jean-Louis. — s. Faura.
Cévenières. — d. Couderc Louis. — s. Bons J.
Concots. — d. Cavalié, Bousquet. — s. Andissac.
Laramière. — d. Masbou, Boyé Félix. — s. Couzi.
Limogne. — d. Couderc Roger, Rouffix Henri. — s. Delon.
Lugnac. — d. Bach Jean-B. — s. Calmeis Jean.
Promilhans. — d. Olié, Courtès. — s. Pégurie.
Saillac. — d. Raujols Léopold, Loudes Jean. — s. Bouysou E.
Saint-Martin-Labouval. — d. de Vauzelles, Masbou Henri. — s. Thalamas.
Varaire. — d. Balat Louis, Courpet Emile. — s. Cavallé.
Vidaillac. — d. Andrieu André. — s. Colon.
Canton de Luzech
Albas. — d. Mourguès, Brassac. — s. Constans.
Anglars-Juillac. — d. Chapt-Aladel. — s. Bouysou.
Bélays. — d. Roques Louis, Lafargue F. — s. Delpech.
Caillac. — d. Luga Adrien, Lafage A. — s. Albert.
Cambayrac. — d. Bessières. — s. Alibert.
Carnac-Rouffiac. — d. Lacavalerie. — s. Lavergne.
Castelfranc. — d. Paillas Camille. — s. Bouysou.
Douelle. — d. Rigal-Peyrot, Arnaudet. — s. Alibert.
Luzech. — d. Luga Emile, Desprat A., Derruppé Martial. — s. Pouzat.
Parnac. — d. Bouloumié E., Lacombe E. — s. Brunet.
Saint-Vincent-Rive-d'Olt. — d. Péliési, Lacoste. — s. Delpouget.
Sauzet. — d. Régnet Elie, Saniès François. — s. Fournie.
Villesque. — d. Bouscat F., Lasbouyès. — s. Dufau.
Canton de Montcuq
Bagat. — d. Chovel. — s. Larroque.
Belmont. — d. Lospinet. — s. Lagari.
Boulvié (le). — d. Guignes Henri, Valadié Pierre. — s. Fabre.
Fargues. — d. Bataille Henri. — s. Alis.
Lacabane. — d. Alis Jean, Labourel Dominique. — s. Bessières.
Lebreil. — d. Baudet. — s. Vialas.
Montcuq. — d. Boudou, Lagard, Peindario. — s. Calassou.
Montlauzun. — d. Moutagnac. — s. Roges.
Saint-Cyprien. — d. Mercadié, Mourguès. — s. Bley.
Saint-Dauphins. — d. Aladel. — s. Delprat.
Saint-Laurent. — d. Sclacroup. — s. Soullignac.
Saint-Matré. — d. Basset. — s. Rajade.
Saint-Pantaléon. — d. Blanié. — Ruamps.
Sainte-Croix. — d. Boutet. — s. Braman.
Saux. — d. Galaux. — s. Bouysou.
Valprionde. — d. de Laborie. — s. Castagné.
Canton de Puy-l'Evêque
Duravel. — d. Calassou, Souillac. — s. Lassaque.
Floressas. — d. Brugalières. — s. Delard.
Grézels. — d. Carrié. — s. Molinié.
Lacapelle-Cabanac. — d. Loussert. — s. Maratue h.
Lagardelle. — d. Capmas. — s. Dulac.
Manroux. — d. Lacombe, Esquieu. — s. Baillès.
Montcabrier. — d. Escande, Denuc. — s. Roudergues.
Pescadoires. — d. Dulac. — s. Rigal.
Prayssac. — d. Péné, Berrié Pierre, Berrié Jean. — s. Dulac.
Puy-l'Evêque. — d. Bouysset, Brousse, Salabert. — s. Leygues.
Saint-Martin-le-Redon. — d. Bessières, — s. Tourret.
Sérignac. — d. Laval. — s. Sagnes.
Sotrac. — d. Delpon, Lines. — s. Lacombe.
Touzac. — d. Girot. — s. Miquel.
Vire. — d. Durou. — s. Combes.
Canton de Saint-Géry
Berganty. — d. Arnaudet. — s. Jarlan.
Bouziès. — d. Croq. — s. Bessac.
Cours. — d. Parra, Jouclas. — s. Ostrowski.
Crégoles. — d. Parra. — s. Loumet.
Escalzelus. — d. Luffau. — s. Jouclac.
Saint-Cirq-Lapopie. — d. Delmas, Toulouse. — s. Memaugé.
Saint-Géry. — d. Colonges, Marty. — s. Marcouly.
Tour-de-Faure. — d. Bénéch, Moles. — s. Conquet.
Vers. — d. Frayssy, Bouton. — s. Lacarrière.
ARRONDISSEMENT DE FIGEAC
Canton de Bretenoux
Belmont. — d. Pédamont. — s. Diala.
Biars. — d. Marbonty. — s. Castanet.
Bretenoux. — n. Vernhet, de Montmor. — s. Cayrol.
Cahus. — d. Rouquand, Solignac. — s. Signeyrolle.
Comiac. — d. Mespoullé Pierre, Mespoullé Jean. — s. Molinié.
Cornac. — d. Lescure, Crest. — s. Cazes.
Estal. — d. Mazet. — s. Dalet.
Gagnac. — d. Bénéchie, Cérés. — s. Bennet.
Gintrac. — d.

Montdoumerc. — d. Sicard C., Bousuge L. — s. Gibert C.
Vaylats. — d. Rescoussié B., Laporte. — s. Cournut.

Canton de Lauzès
Blars. — d. Lasfargues Antoine. — s. Guiral C.
Cabrerets. — d. Conte Joseph, Dô Louis. — s. Delon Jean.
Cras. — d. Rouquié. — s. Bessières.
Lauzès. — d. Delfour. — s. Piganoli.
Lentillac. — d. Faurie. — s. Marcenac.
Nadillac. — d. Caviole. — s. Rouquié.
Orniac. — d. Cassan. — s. Rouquié.
Sabadel. — d. Bastide. — s. Blanc.
Saint-Cornin. — d. Lompech Auguste.
Lafferrerie Joseph. — s. Sénéac.
Saint-Martin-de-Vers. — d. Pradié Edouard. — s. Raffy.
Sauliac. — d. Salgues de Geniès. — s. Pons.
Sénaillac. — d. Delfau, Delpech. — s. Vigeon.

Canton de Limogne
Beauregard. — d. Pradié, Delons. — s. Peyre.
Calvignac. — d. Theil Jules, Lattes Jean-Louis. — s. Faura.
Cévenières. — d. Couderc Louis. — s. Bons J.
Concots. — d. Cavalié, Bousquet. — s. Andissac.
Laramière. — d. Masbou, Boyé Félix. — s. Couzi.
Limogne. — d. Couderc Roger, Rouffix Henri. — s. Delon.
Lugnac. — d. Bach Jean-B. — s. Calmeis Jean.
Promilhans. — d. Olié, Courtès. — s. Pégurie.
Saillac. — d. Raujols Léopold, Loudes Jean. — s. Bouysou E.
Saint-Martin-Labouval. — d. de Vauzelles, Masbou Henri. — s. Thalamas.
Varaire. — d. Balat Louis, Courpet Emile. — s. Cavallé.
Vidaillac. — d. Andrieu André. — s. Colon.

Canton de Luzech
Albas. — d. Mourguès, Brassac. — s. Constans.
Anglars-Juillac. — d. Chapt-Aladel. — s. Bouysou.
Bélays. — d. Roques Louis, Lafargue F. — s. Delpech.
Caillac. — d. Luga Adrien, Lafage A. — s. Albert.
Cambayrac. — d. Bessières. — s. Alibert.
Carnac-Rouffiac. — d. Lacavalerie. — s. Lavergne.
Castelfranc. — d. Paillas Camille. — s. Bouysou.
Douelle. — d. Rigal-Peyrot, Arnaudet. — s. Alibert.
Luzech. — d. Luga Emile, Desprat A., Derruppé Martial. — s. Pouzat.
Parnac. — d. Bouloumié E., Lacombe E. — s. Brunet.
Saint-Vincent-Rive-d'Olt. — d. Péliési, Lacoste. — s. Delpouget.
Sauzet. — d. Régnet Elie, Saniès François. — s. Fournie.
Villesque. — d. Bouscat F., Lasbouyès. — s. Dufau.

Canton de Montcuq
Bagat. — d. Chovel. — s. Larroque.
Belmont. — d. Lospinet. — s. Lagari.
Boulvié (le). — d. Guignes Henri, Valadié Pierre. — s. Fabre.
Fargues. — d. Bataille Henri. — s. Alis.
Lacabane. — d. Alis Jean, Labourel Dominique. — s. Bessières.
Lebreil. — d. Baudet. — s. Vialas.
Montcuq. — d. Boudou, Lagard, Peindario. — s. Calassou.
Montlauzun. — d. Moutagnac. — s. Roges.
Saint-Cyprien. — d. Mercadié, Mourguès. — s. Bley.
Saint-Dauphins. — d. Aladel. — s. Delprat.
Saint-Laurent. — d. Sclacroup. — s. Soullignac.
Saint-Matré. — d. Basset. — s. Rajade.
Saint-Pantaléon. — d. Blanié. — Ruamps.
Sainte-Croix. — d. Boutet. — s. Braman.
Saux. — d. Galaux. — s. Bouysou.
Valprionde. — d. de Laborie. — s. Castagné.

Canton de Puy-l'Evêque
Duravel. — d. Calassou, Souillac. — s. Lassaque.
Floressas. — d. Brugalières. — s. Delard.
Grézels. — d. Carrié. — s. Molinié.
Lacapelle-Cabanac. — d. Loussert. — s. Maratue h.
Lagardelle. — d. Capmas. — s. Dulac.
Manroux. — d. Lacombe, Esquieu. — s. Baillès.
Montcabrier. — d. Escande, Denuc. — s. Roudergues.
Pescadoires. — d. Dulac. — s. Rigal.
Prayssac. — d. Péné, Berrié Pierre, Berrié Jean. — s. Dulac.
Puy-l'Evêque. — d. Bouysset, Brousse, Salabert. — s. Leygues.
Saint-Martin-le-Redon. — d. Bessières, — s. Tourret.
Sérignac. — d. Laval. — s. Sagnes.
Sotrac. — d. Delpon, Lines. — s. Lacombe.
Touzac. — d. Girot. — s. Miquel.
Vire. — d. Durou. — s. Combes.

Canton de Saint-Géry
Berganty. — d. Arnaudet. — s. Jarlan.
Bouziès. — d. Croq. — s. Bessac.
Cours. — d. Parra, Jouclas. — s. Ostrowski.
Crégoles. — d. Parra. — s. Loumet.
Escalzelus. — d. Luffau. — s. Jouclac.
Saint-Cirq-Lapopie. — d. Delmas, Toulouse. — s. Memaugé.
Saint-Géry. — d. Colonges, Marty. — s. Marcouly.
Tour-de-Faure. — d. Bénéch, Moles. — s. Conquet.
Vers. — d. Frayssy, Bouton. — s. Lacarrière.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC
Canton de Bretenoux
Belmont. — d. Pédamont. — s. Diala.
Biars. — d. Marbonty. — s. Castanet.
Bretenoux. — n. Vernhet, de Montmor. — s. Cayrol.
Cahus. — d. Rouquand, Solignac. — s. Signeyrolle.
Comiac. — d. Mespoullé Pierre, Mespoullé Jean. — s. Molinié.
Cornac. — d. Lescure, Crest. — s. Cazes.
Estal. — d. Mazet. — s. Dalet.
Gagnac. — d. Bénéchie, Cérés. — s. Bennet.
Gintrac. — d.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC
Canton de Bretenoux
Belmont. — d. Pédamont. — s. Diala.
Biars. — d. Marbonty. — s. Castanet.
Bretenoux. — n. Vernhet, de Montmor. — s. Cayrol.
Cahus. — d. Rouquand, Solignac. — s. Signeyrolle.
Comiac. — d. Mespoullé Pierre, Mespoullé Jean. — s. Molinié.
Cornac. — d. Lescure, Crest. — s. Cazes.
Estal. — d. Mazet. — s. Dalet.
Gagnac. — d. Bénéchie, Cérés. — s. Bennet.
Gintrac. — d.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC
Canton de Bretenoux
Belmont. — d. Pédamont. — s. Diala.
Biars. — d. Marbonty. — s. Castanet.
Bretenoux. — n. Vernhet, de Montmor. — s. Cayrol.
Cahus. — d. Rouquand, Solignac. — s. Signeyrolle.
Comiac. — d. Mespoullé Pierre, Mespoullé Jean. — s. Molinié.
Cornac. — d. Lescure, Crest. — s. Cazes.
Estal. — d. Mazet. — s. Dalet.
Gagnac. — d. Bénéchie, Cérés. — s. Bennet.
Gintrac. — d.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC
Canton de Bretenoux
Belmont. — d. Pédamont. — s. Diala.
Biars. — d. Marbonty. — s. Castanet.
Bretenoux. — n. Vernhet, de Montmor. — s. Cayrol.
Cahus. — d. Rouquand, Solignac. — s. Signeyrolle.
Comiac. — d. Mespoullé Pierre, Mespoullé Jean. — s. Molinié.
Cornac. — d. Lescure, Crest. — s. Cazes.
Estal. — d. Mazet. — s. Dalet.
Gagnac. — d. Bénéchie, Cérés. — s. Bennet.
Gintrac. — d.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC
Canton de Bretenoux
Belmont. — d. Pédamont. — s. Diala.
Biars. — d. Marbonty. — s. Castanet.
Bretenoux. — n. Vernhet, de Montmor. — s. Cayrol.
Cahus. — d. Rouquand, Solignac. — s. Signeyrolle.
Comiac. — d. Mespoullé Pierre, Mespoullé Jean. — s. Molinié.
Cornac. — d. Lescure, Crest. — s. Cazes.
Estal. — d. Mazet. — s. Dalet.
Gagnac. — d. Bénéchie, Cérés. — s. Bennet.
Gintrac. — d.

Girac. — d. Grignoux. — s. Trassy.
Glanès. — d. Lafon. — s. Bagou.
Lamatrive. — d. Larribe. — s. Calde-maysou.
Prudhomat. — d. Pomarel, Delsol. — s. Déchamp.
Puybrun. — d. Beifara, Laussac. — s. Valette.
St-Michel-Loubéjou. — d. Granval. — s. Souillac.
Tauriac. — d. Maisonhute. — s. Laborie.
Teysseu. — d. Taurand, Lassale. — s. Cels.

Canton de Cajarc
Cadriou. — d. Gentou. — s. Cavagné.
Cajarc. — d. Laubard, Bonnet, Masbou. — s. Mirabel.
Carayac. — d. Ausset. — s. Delbos.
Frontenac. — d. Delpon. — s. Montagne.
Gréal

Canton de Souillac
Gignac. — d. Alard, Mègne. — s. Montfort.
Lacave. — d. Pagès, Lacave. — s. Lafon.
Lachapelle-Auzac. — d. Francès, Tribié.
— s. Poujade
Lanzac. — d. Faurel, Soulié. — s. Julio.
Meyronne. — d. Maury. — s. Leymarie.
Pinsac. — d. Delpech, Lascoux. — s. Guy.
St-Soy. — d. Louradour, Rougier. — s. Longaygues.
Souillac. — d. Claret, Bayles, Lavie, Laval, Lascoux, Bruel. — s. Leymarie, Louradour.
Canton de Vayrac
Bétaille. — d. Faurie, Poulet. — s. Soulié.
Carennac. — d.
Cavagnac. — d. Ceyrac, Louradour. — s. Beynet.
Condat. — d. Besse. — s. Bertrandie.
St-Michel de Bannières. — d. Serrut, Limes. — s. Sol.
Strenquels. — d. Lacheneau, Cheyroux. — s. Louradour.
Vayrac. — d. de Lapièrre, Chambon, Soulié. — s. Carriol.

Nos DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier :

Paris, 4 Décembre, 1 h. 35 s.
Faute contre la discipline

Le Ministre de la Marine a reçu dans la matinée l'amiral Germinet avec lequel il est allé ensuite au ministère de l'intérieur. Après explications, M. Clemenceau a déclaré à l'amiral Germinet qu'en se laissant interviewer, il avait commis une faute contre la discipline.

L'affaire Steinhil

M. Briand a reçu le rapport du procureur général sur la façon dont le juge d'instruction Leydet avait conduit l'instruction de l'affaire Steinhil.
On ne croit pas qu'une décision ministérielle intervienne sur ce point avant quelques jours.

Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris, 5 Décembre 7 h. 36 m.
Vi lent incendie à la

Guadeloupe
Le gouverneur de la Guadeloupe a télégraphié au Ministre des colonies qu'un incendie a détruit 60 maisons du quartier riche.

Une tempête à Terre-Neuve

Par suite d'une violente tempête à Terre-Neuve, plusieurs navires ont été coulés : il y a eu de nombreux noyés.

Au Maroc

Moulay-Hafid a été proclamé près de Rabat par la tribu Zemmour : le bruit court à Tanger que Raïssouli a été arrêté par Moulay-Hafid.

Démission refusée

Guillaume a refusé la démission du sous-secrétaire d'état Von Steinhil.

Les pillards d'églises

La cour d'assises du Puy-de-Dôme a rendu son verdict dans l'affaire des pillards d'églises : Antony Thomas a été condamné à 6 ans de travaux forcés sans interdiction de séjour ; François Thomas et Faure à 2 ans de prison. Les antiquaires Dufay et Ticou ont été acquittés.

En Turquie

Une dépêche de Vienne au journal le « Matin » annonce que la ville de Cattaro aurait été bombardée par l'artillerie Monténégrine.

AGENCE FOURNIER

Arrondissement de Cahors

Crayssac

Nous avons reçu de cette commune une communication politique que nous demandons à notre aimable correspondant de vouloir bien ajourner et, ce, dans l'intérêt de l'union absolue du parti républicain.

Nous avons, du reste, des raisons d'espérer que ses craintes ne se réaliseront pas. Nous en aurons, en temps voulu, la preuve certaine.

Si nous nous trompons, nous saurions alors faire notre devoir et nous prêterions volontiers, à notre correspondant, les colonnes du journal, pour fustiger les renégats.

Luzech

Ecole primaire supérieure. — Les élèves Gérard Lafargue, de Sérignac, et René Marty, de Cazals, ont été reçus au concours du surmémentaire des Postes et des Télégraphes dont les résultats viennent de paraître.

Trois autres élèves avaient été précédemment reçus pour la même administration. De sorte qu'en moins d'un an, l'école compte cinq succès pour les Postes.

Accident du travail. — Lundi dernier, le cantonnier communal Daudet, occupé à transporter des matériaux d'entretien sur un chemin de Camy, fut

victime d'un accident qui aurait pu avoir des conséquences graves.
Comme il aidait à faire reculer un tombereau lourdement chargé, l'attelage tomba brusquement et sa main fut prise entre un rayon de la roue et une grosse pointe plantée contre la caisse du véhicule. La pointe pénétra profondément dans la main et l'avant-bras aurait été certainement brisé si, aux cris poussés par le cantonnier, le conducteur n'avait pas arrêté à temps le mouvement du tombereau.

La victime, soignée immédiatement à la pharmacie Poujade, en sera quitte avec une semaine de repos complet.

Montcuq

Ecole primaire supérieure de garçons. — Dans la liste de 798 candidats reçus au dernier concours des postes et télégraphes, nous relevons, avec plaisir, les noms des jeunes Baidy et Courtill, élèves de notre école, classés avec les numéros 311 et 496. Ceci porte à 3 le nombre des admis dans cette administration en 1908.

Ces beaux succès clôturent dignement les résultats obtenus dans l'année scolaire écoulée. Nous les récapitulons :

1 élève reçu sur 2 présentés aux bourses d'enseignement primaire supérieur ; 6 élèves reçus sur 6 présentés au brevet élémentaire ; 2 élèves reçus sur 2 présentés au brevet supérieur ; 1 élève reçu sur 2 présentés au certificat d'études primaires supérieures ; 5 élèves reçus sur 7 présentés au surmémentaire des contributions indirectes ; 2 élèves reçus sur 2 présentés aux écoles normales ; 3 élèves reçus sur 3 présentés aux examens de passage des boursiers.

Par leur proportion, comme par leur importance, ces succès se passent de tout commentaire.

Félicitations aux nombreux lauréats et à leurs excellents maîtres.

Bélavy

Conseil municipal. — Le conseil municipal était convoqué dimanche 29 à 1 heure de l'après-midi pour la nomination de 2 délégués sénatoriaux et d'un délégué suppléant.

Etaient présents : MM. Roques, maire, Delpech, ex-secrétaire, Clair, Couhot, Foissac, Labé, Lafargue, Bel, Jouffreau.

Etaient absents : MM. Lafage, Raynal, Chapt.

Le scrutin pour l'élection de délégués sénatoriaux est ouvert à 1 h. 37.

Mais comme le conseil n'était pas au complet, et que la loi exige que la clôture du scrutin ne peut être prononcée qu'une heure après, les conseillers présents, par « luer le temps » causèrent.

On conçoit ce que furent ses causeries. Les intelligents propos et les mots d'esprit étaient plutôt rares. On fait ce qu'on peut.

Dépendant, parmi les diverses balourdises débitées avec force éclats de voix par nos illustres, il en est une qui nous a spécialement intéressée.

Un des édiles, le moins sombre puis qu'il s'appelle Clair, était, par hasard, en veine d'esprit.

Jugez-en : « Il faudra, à la prochaine séance, mettre une table pour la presse. » Et avec le rire bêtard particulier à sa face... intelligente, le personnage regardait le vendeur du Journal du Lot.

Plus pratique, M. Delpech, ex-secrétaire, ajouta : « A la condition que nous ayons assez d'argent. »

Ces messieurs ont commis une sottise de plus, en s'adressant au vendeur du Journal du Lot : il se sont trompés d'adresse ; il fallait que ces deux lumières édielles s'adressassent au correspondant.

Mais leur intelligence est si claire et puis ils sont si familiers avec les convenances qu'ils n'en ratent pas une.

Seulement, nous les avertissons que notre correspondant n'a pas besoin de table : à la figure, pour prendre des notes, il se contentera de faire un pupitre improvisé avec certain volet qui ferme la lucarne de certaine grange d'où l'on a entendu souvent ces mots : « Fet de diou, an d'un canou... quallo bando... »

Le scrutin a désigné comme délégués MM. Roques et Lafargue.

M. Delpech, ex-secrétaire, a été nommé suppléant.

Avant de lever la séance, M. le maire avec émotion, a remercié ses collègues du grand honneur qu'ils lui avaient fait et il a ajouté qu'il voterait pour... un candidat.

Soturac

Si vous alliez chez un épicier, que vous lui donniez d'abord 10 sous, puis que vous lui demandiez en échange un peu de sel, un peu de poivre, quelques grains de café, et que cet épicier, une fois les 10 sous empochés, vous dise : « Allez vous faire f...iche », vous la trouveriez mauvaise, n'est-ce pas ?

Et si d'autre part, vous portiez des francs à un curé, que vous lui demandiez en échange une messe bien dite et un peu de tralala dans la cérémonie, qu'il acceptât tout d'abord et puis qu'ensuite, il vous envoyât faire f...iche, vous protesteriez ?

Seulement contre l'épicier, si vous avez des témoins, vous pouvez exercer des poursuites.

Contre un curé, bernique ! Il n'y a rien à faire, car sa marchandise n'est pas palpable : et s'il estime qu'une prière cotée 30 sous ailleurs, vaut 3 francs dite par lui, c'est son affaire.

Dépendant, si le scrupule régnait dans l'âme du riton, chose possible doit être tenue.

S'il promet une cérémonie à grand tralala pour 15 francs, il doit faire la cérémonie.

Il paraît qu'à Soturac, un incident s'est produit tout récemment sur un sujet à peu près identique.

Eh bien, tant pis ; si l'on voulait des fois nous écouter, les bonnes gens garderaient leur argent dans leurs poches ; ils se passeraient de rabachages en latin de cuisine, que personne ne comprend, pas même ceux qui les débitent.

On peut s'en passer sans peine de cette marchandise-là ; et puis quand le riton verrait que les clients n'arrivent

pas, c'est-à-dire que la bonne galette ne tombe pas, il suceraient les pouces et ferait un *mea culpa* sincère, cette fois.

Bouziès

Emouvant sauvetage. — Samedi matin, vers les onze heures et demie, deux jeunes enfants, cotoyaient le bord de la rivière, dans le chemin pratiqué dans les rochers de « Canil », et qui surplombe à pic le Lot, pour se rendre à leur domicile pour y prendre leur nourriture habituelle.

L'un d'eux, le jeune Bès Léopold, âgé de neuf ans à peine, glissa, on ne sait comment, tomba d'une hauteur de deux mètres environ dans l'eau très profonde en cet endroit.

Il se serait infailliblement noyé, sans l'heureuse intervention d'une fillette de 14 ans, Julienne Vayssié, de cette commune, qui passait par là et qui accourut à son secours aux cris poussés par son camarade.

N'écoutez que son courage, notre jeune héroïne, sans même réfléchir au danger qui la menaçait elle-même, descendit dans la rocher escarpé et fut assez heureuse, après d'efforts inouïs, qui auraient pu lui coûter la vie, pour ramener sur la berge le jeune imprudent qui avait déjà lâché prise à la tige d'oseraie qui le retenait à la surface de l'eau.

Nous tenons à adresser toutes nos félicitations à cette intrépide et courageuse jeune fille, qui grâce à son sang-froid, a pu éviter la désolation et bien de larmes à la famille déjà éprouvée par un malheur semblable.

Nous serions également heureux qu'une récompense en rapport de l'acte qui a été accompli lui fut décernée.

Nous appelons là-dessus la bienveillance de l'administration sur ce fait qui mérite de lui être signalé.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Rechargements cylindres. — Opérations probables pendant la semaine du 7 au 12 décembre 1908.

Du 7 au 9 décembre, répandage et cylindrage sur le chemin de grande communication n° 39 entre Gorges et Terrou.

Du 10 au 12 décembre, répandage et cylindrage sur le chemin de grande communication n° 16 entre Latronquière et Lavitarelle.

Figeac le 3 décembre 1908.

L'Agent-Voyer d'Arrondissement, NICOU.

Puybrun

Obsèques. — Le Comité R.-S. est décidément dans sa série noire, et les deuils s'y succèdent sans interruption.

Dimanche matin une assistance nombreuse et recueillie accompagnait à sa dernière demeure M. Laci Justin, membre du Comité, décédé à l'âge de quatre-vingt-trois ans, doyen de la commune.

Il y a quelques jours, à peine, M. La Croix faisait l'admiration de ses nombreux amis par sa verte vieillesse et sa lucidité d'esprit, dont Puybrun s'honorait, et rien ne faisait prévoir sa fin prochaine. Nous prions sa famille d'agréer l'expression de nos plus sincères condoléances.

Le même jour, et à trois heures de l'après-midi avaient lieu les obsèques purement civiles de M^{me} Jausion épouse d'un membre du Comité ; une nombreuse foule, dont une cinquantaine de citoyens, bravant les critiques acerbes, a tenu à s'associer à cette manifestation de pensée libre ; c'est en un an à peine le troisième enterrement civil enregistré à Puybrun ; M. Casimir, notre nouveau curé, récolte aujourd'hui ce que semaient naguère de nombreux énergumènes de la coterie cléricale ; c'est justice.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Rechargements cylindres. — Opérations probables du 7 au 12 décembre 1908. Répandage et cylindrage :

1^o Chemin de grande communication n° 20 de Martel à Meysac, de 7 k. 178 à 9 k. 285 (entre les Quatre-Routes et le hameau du Duc. Limite de la Corrèze et du Lot).

2^o Chemin de grande communication n° 20 de Gramat à Turenne, de 26 k. 5 à 27 k. 5 (entre les limites des communes de St-Michel et de Condat et le village de Condat).

Reilhaguet

Conseil municipal. — Dimanche dernier le Conseil municipal, réuni pour la nomination des délégués sénatoriaux, a élu : MM. Guillard, maire 10 voix et Auricoume, de Laval 9 voix ;

Guillard Pierre, de Reilhaguet 7 voix. La République est en de bonnes mains ; on peut en être sûr ???

A la suite de cette élection, le Conseil a tenu sa session ordinaire de novembre. Nous reviendrons sur cette séance devenue de nos jours historique dans les annales de Reilhaguet.

Chez nos voisins

Lot-et-Garonne

FUMEL

Réponse à M. Leygues

La courtoisie du chic et élégant M. Leygues, m'oblige à répondre poliment à ses bafouillements vilains et bêtes.

L'amour de la pose, l'incite toujours à revenir sur une absolue qui lui fut accordée, dit-il, par le maire de Fumel ?

C'est donc que vous aviez péché M. Leygues ! Il vous a fallu une confession sincère, un repentir poignant, pour mériter le pardon qui est venu vous toucher.

Avouez, resplendissant M. Leygues, que si vous n'êtes pas gros, vous êtes assez simple moralement, pour croire encore aux joies du Paradis politique.

Vous ne vous êtes jamais douté, raffiné M. Leygues, que cette absolue, n'avait qu'un but, celle de vous recommander le silence.

Incomparable M. Leygues, où donc avez-vous puisé ce talent de savoir si bien conjurer le verbe ergoter ? Malgré votre adresse dans ce genre de travail ce vote reste pour témoigner de votre bienveillance à l'égard des pauvres, et de leurs intérêts dans un quartier très populaire.

Vous avez voté non, M. Leygues, quand tous vos collègues ont voté oui.

L'intention mienne disiez-vous ?... Qui voulez-vous qui puisse savoir ce qui se mijote dans votre cerveau ! Vous pouvez avoir une tête pleine d'intentions, assurément elles seront comme par le passé, elles n'auront rien de bon pour la démocratie.

Que l'administration n'ait pu donner raison à la demande d'école maternelle telle qu'elle était faite par le conseil, tant pis, nous en faisons notre deuil ; mais en restant sur ce terrain rien ne vous autorise à vous en glorifier, puis-je sur les deux votes émis sur la question qui vous fait mettre en colère, la première fois vous avez voté non, la deuxième fois, pour être absent, vous êtes allé balader, vous moustachez en croc et vous incomparable personne, loin des soucis politiques.

Et le photographe qui vous attendait ? Huit jours de veilles et d'insomnies pour accoucher de quelques lignes nau-séabondes ; il n'y a pas de quoi énor-gueillir vos électeurs.

Où est-elle votre franchise, M. Leygues ? peut-on la trouver dans cette phrase où vous dites, au moment où vous demandiez l'absolue au maire : « on a vu rugir certain correspondant de la presse. » — Seriez-vous myope aussi, M. Leygues ? Voulez-vous encore ajouter cette qualité à votre franchise, à votre courage, qui consistent à attaquer quelqu'un, dans une enceinte où vous savez qu'il lui est défendu de répondre ?

Si la nature ne vous avait pas gratifié d'un bandeau sur l'intelligence, je vous dirais, M. Leygues, qu'on ne relève dans votre tartine, que quelques propos désobligeants à l'adresse des pauvres, et la joie de faire ressortir que vous êtes un gros propriétaire du Passage. Que vous devez être heureux.

Est-elle mauvaise cette allusion, où vous dites que je combats ceux de qui je n'ai rien à attendre. Je ne vous ai jamais rien demandé. Cette pensée est malsaine, je vous la retourne comme une grossièreté : elle ne peut se loger que dans un cerveau étroit.

Si le monopole des vertus politiques ne m'appartient pas, vous êtes loin de le posséder, quant aux vertus domestiques je ne sais trop ce que vous voulez dire... vous pourriez aussi bien qu'un autre les posséder celles-là !... Qui sait ?

Je ne lutte pour aucun monopole, M. Leygues, pas même celui d'hâbler qu'on détenez si bien, et je croi même, baroque conseiller municipal, que si vous étiez seul à travailler à la construction de l'édifice social vous n'y feriez qu'un appartement, ce serait le vôtre.

Vous jugez mal les autres M. Leygues, c'est pour cela sans doute que vous vous jugez si bien.

Pour les quelques traits méchants que la finesse de votre esprit me décoche, rassurez-vous, ils me laissent absolument indifférent, ils seront pour les lecteurs de ce journal la meilleure preuve de votre inconscience.

G. DELBREL.

A Vendre

UNE MAISON AVEC JARDIN

Située à Monsempron
BONNE OCCASION
S'adresser à M. FRAYSSINET, à Fumel (Lot-et-Garonne).

Bibliographie

Un roman inédit de René Bazin, un roman moderne et parisien, portant ce joli titre : *Le Mairag-de M^{lle} Gimel, dactylographe*, commença aujourd'hui dans les *Annales*. Le célèbre écrivain y aborde un genre nouveau pour lui et qui lui vaudra un grand succès... Ce même numéro, très brillant, contient des fragments de la belle pièce de M. Emile Favre les *Vainqueurs*, des articles d'actualité d'Emile Faguet, Alfred Mézières, Adolphe Brisson, des vers d'Edmond Rostand, la Vie Féminine d'Yvonne Sarcey, et, en Supplément théâtral une jolie comédie : *Dead-Heat*, de Maurice de Féraudy, de la Comédie-Française.

En vente partout, le numéro 25 centimes.

LA MUTUELLE DE FRANCE ET DES COLONIES

Constituée à tous un capital espèces permettant la création d'une dot, d'une rente viagère, etc., par versements depuis 6 francs par mois faits pendant 14 ans seulement, avec garantie en cas de décès.

La Mutuelle de France et des Colonies, entreprise privée assujettie au contrôle de l'Etat, compte à ce jour plus de 300.000 adhérents, et les souscriptions réalisées dans ses branches vie et décès atteignent près de 700 millions de francs.

Elle est de beaucoup la plus importante et la plus avantageuse des sociétés d'assurances mutuelles sur la vie.

Tous renseignements sont gratuitement adressés, sur demande, par le Siège social, place de la République, Lyon, ou Direction d'Agen, Bon évard Président Carnot, (Maison Pinère).

Grande Pharmacie de la CROIX-ROUGE

La plus importante Pharmacie de toute la région parce qu'elle est :

La mieux approvisionnée
la mieux organisée
la meilleure marché

expédie dans tout le département des produits rigoureusement purs sortant de meilleures maisons : Poulenc, Dausse, Bayer, etc., ou préparés par le pharmacien lui-même d'après les nouvelles formules inscrites au Codex de 1908.

La meilleure de toutes les Huiles de Foie de Morue

Huile de Foie de Morue Ambrée Vierge de John Stehvens, provenance directe de Bergen (Norvège) en fûts cachetés.

La meilleure de toutes les Huiles de Foie de Morue est sans contredit l'Huile Ambrée Vierge obtenue par l'action d'une température modérée sur les foies choisis n'ayant subi qu'une légère fermentation.

Elle ne présente pas la saveur âcre et forte des autres Huiles de Foie de Morue obtenues par expression, à une température élevée, des foies putrides, pour en augmenter le rendement et la livrer à des prix dérisoires de bon marché, après mélange avec des huiles végétales.

Notre Huile de Foie de Morue ne renferme donc ni ptomaines, ni alcooldes, ni les produits d'altération des foies putrides.

L'Huile de John Stehvens, dépourvue de saveur âcre et forte, est facilement digestible.

Son odeur et sa saveur douce la rendent agréable au goût.

Sa richesse en principes actifs, iode, soufre, phosphore, etc..., en fait un des médicaments les plus actifs de la thérapeutique.

Elle présente tous les caractères d'identité et de pureté exigés par le Codex de 1908, d'après les récents travaux de notre excellent maître M. Bourquelot, professeur de pharmacie galénique de l'Ecole supérieure de pharmacie de Paris.

Nous garantissons notre Huile dernière pêche et de provenance directe.

DÉPÔT DE

L'Huile de Foie de Morue Soëténay

extraite des foies de Morue frais et stérilisée à l'autoclave. Expédiée directement de Hammerfest, Norvège, en bouteilles cachetées et stérilisées de litre et de demi-litre.

Le litre : 3,75. Le demi-litre : 2.

AVIS

Nous avons le plaisir d'informer le public que la photographie SÉRÉNI, de Bordeaux a décidé de prolonger le séjour de sa succursale récemment installée à Cahors, 3, rue François Caviolle, en face le Couvent des Dames de Nevers.

La photographie SÉRÉNI, offre toujours à toute personne lui commandant une douzaine de cartes sur platine, un superbe grand portrait. C'est une ressource inespérée pour les personnes qui, à l'occasion des nouvelles Etrennes, ne savaient où trouver le cadeau à la fois utile et agréable, toujours accueilli avec plaisir.

Le grand portrait-prime de la photographie SÉRÉNI, sera cet hiver le cadeau à la mode, étant à la portée de toutes les bourses. La photographie SÉRÉNI, livre en effet ses cartes sur platine, à partir de 15 francs la douzaine, portrait-prime compris.

MARCHÉ DE LA VILLETTE

Jeudi 3 Décembre 1908

ESPÈCES	ENTRÉES au Marché	Animaux vivants restant à l'abattoir	REVENI	PRIX PAR 1/2 KILOG.		
				1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité

Bœufs..... 1.467
Vaches..... 667
Taureaux... 155
Veaux..... 1.108
Moutons... 14.547
Porcs..... 4.266

0,85
0,86
0,75
1,10
1,08
0,52

0,80
0,76
0,72
1,05
1,02
0,50

0,70
0,68
0,70
0,95
0,95
0,40

OBSERVATIONS. — Vente plus facile sans variation de cours sur les bœufs et les veaux, calme sur les moutons et les porcs.

Les provenances du Lot, du Lot-et-Garonne, Aveyron et Cantal ne peuvent être classées qu'en deuxième et troisième qualité.

MONTRES GRATUITES

Chaque lecteur de ce journal peut recevoir gratuitement une MONTRE en argent (homme ou dame) avec chaîne ou sautoir également en argent. Nous en sacrifions actuellement 10.000 à titre de propagande. Retourner de suite cette annonce à EMDORIUM, 5, rue Pierre-Lescot, Paris.

LE BON FUMEUR
NE VOTR PLUS FUMER
d'autre Papier à Cigarettes
QUE LE
Zig-Zag
GOMMÉ
NON GOMMÉ
et BOUT LUSTRÉ
Le Zig-Zag se vend exclusivement
dans les débits de tabac
FUMEURS, EXIGEZ-LE PARTOUT!

Bulletin Financier

Chronique agricole

UNE EXPOSITION D'AVICULTURE

La société des aviculteurs angevins organise une exposition et un concours ouverts à tous les amateurs et professionnels de France ; ils doivent avoir lieu du 6 au 13 janvier 1909. Ce sera la troisième exposition faite sous la direction de cette jeune société.

Cette fois, il y a dans une nouvelle section, dite industrielle et commerciale, l'application d'une idée très heureuse, car elle a pour but de montrer aux aviculteurs le parti que l'industrie tire des produits qui ne sont ni chair ni œufs, ces derniers servant uniquement à la consommation ; mais en dehors de ceux-ci, les plumes, les peaux, les poils sont l'objet de transformation multiples occupant un grand nombre d'ouvriers et constituant des industries dont les transactions se chiffrent par des millions sinon même plus.

Il y a donc, dans l'idée du programme de la prochaine exposition d'Angers, un enseignement des plus utiles pour les habitants des campagnes, qui sera d'autant plus fructueux que des conférences doivent être faites par des spécialistes sur ces sujets.

Le programme prévoit de nombreuses classes pour les plumes brutes, la literie et celles préparées pour parure, les modes, les éventails, les plumbeaux, puis viennent celles desti-

nées aux pinceaux, cure-dents, plumes à écrire.

Pour les pelleteries et fourrures, il y a les peaux d'oie, de cygne en duvet ; les peaux brutes de chèvre, de lapin, de cobaye ; les fourrures de lapin apprêtées, lustrées. Pour bon nombre de visiteurs, il y aura là toute une révélation.

Les poils auront une division spéciale avec les produits qu'on en obtient, comme les feutres, les poils de lapin angora et les jolies étoffes qu'on en fabrique, les tissus de poils de chèvres etc.

Pour compléter, il y aura une division comprenant le matériel avicole, incubation, conservation des œufs, volières, clôtures.

A ces concours et exposition, on doit ajouter un congrès dont le programme n'est pas encore définitivement établi.

Chemin de fer d'Orléans

Relations avec l'Espagne et le Portugal

Il est délivré :
A) Au départ de Paris (Quai d'Orsay) :
1° Pour Madrid, Valladolid, Saragosse et Saint-Sébastien, via Bordeaux-Irun ;
a) Des billets directs simples ; b) des billets d'aller et retour individuels valables 30 jours, avec faculté de prolongation ; c) des billets d'aller et retour collectifs de famille valables 45 jours, avec faculté de

prolongation ; réductions variant de 20 à 40 %, suivant le nombre de personnes.

Enregistrement direct des bagages. Faculté d'arrêt, tant en France qu'en Espagne, à un certain nombre de points.
2° Des billets d'aller et retour valables 30 jours pour Lisbonne et Porto.

3° Des billets d'aller et retour directs pour Port-Bou (avec retour au départ de Cerbère), via Tours, Bordeaux, Narbonne à l'aller et via Narbonne, Montauban, Limoges, au retour ou inversement, validité 13 jours.

B) Au départ de Paris et de toutes les gares du réseau :

A l'époque de Pâques, des billets d'aller et retour individuels à prix exceptionnellement réduits, pour Madrid et pour Séville. Ces prix ont été en 1908 :

Pour Madrid : de 150 fr. en 1^{re} classe, de 105 fr. en 2^e classe ;
Pour Séville : de 190 fr. en 1^{re} classe, de 125 fr. en 2^e classe.

C) Au départ de Paris et des principales gares du réseau.

1° Des billets demi-circulaires espagnols, comportant 6 itinéraires, conjointement avec des billets français dont l'itinéraire comporte la sortie de France par Port-Bou et la rentrée en France par Hendaye ou réciproquement.

2° Des billets circulaires espagnols, à itinéraire facultatif, conjointement avec des billets français comportant, soit la sortie et l'entrée par le même point frontière, soit l'entrée en Espagne par Irun et la sortie par Port-Bou ou inversement.

D) Au départ de Paris, Orléans, Blois, Tours, Châteauneuf, Poitiers, Angoulême, Le Mans, Vierzon-Ville, Bourges, Château-

roux, Montluçon, Limoges-Bénédictins, Périgueux, Aurillac, Cahors, Tulle, des billets directs avec enregistrement direct des bagages pour Barcelone ou réciproquement.

Si vous voulez avoir des PORCS

GROS, GRAS, ROSES,

Toujours de bon appétit,

Demandez à votre pharmacien, La poudre Américaine du Dr Jacob.

Prix de la boîte 1 fr. 25

DEPOT A CAHORS :

pharmacie ARTIQUE

A PRAYSSAC :

pharmacie DU VERDIER

DEPOT pour le GROS :

pharmacie VIGOUROUX
A CASTELFRANC

PROPRIÉTÉ EN VENTE à Terre-Rouge

en terre labourable

Eau, agrément et rapport

Ecrire pour visiter, à M. VIGOUROUX, pharmacien à Castelfranc.

LA KABILINE
Véritable teinture des Ménages.
POUR
TEINDRE SOI-MÊME
et rendre neufs ses Vêtements
LA KABILINE
Adoptée par les Personnes Économiques
LA KABILINE
Vendue dans le monde entier
ESSAYEZ-EN!
Le Paquet : 40 Centimes

L. MAURY
Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'École Dentaire de France
Successeur de BAKER
75, Boulevard Gambetta
Maison Bouysson, (de 9 à 5 heures)
Travail parfait et entièrement garanti

AGENTS demandés pour vendre à la campagne des produits vétérinaires de M. BOUYER, pharmacien, indispensables aux cultivateurs et éleveurs ; 15 à 20 frs. par jour à gagner toute l'année, inutile d'écrire sans bonnes références. S'adresser à M. Chevaux-Dixu et fils, dépositaires à La Séguière, près Cholet (Maine-et-Loire)

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE

DIPLÔMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA

ET DE

L'ÉCOLE NORMALE

D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

69, BOULEVARD GAMBETTA

EN FACE LE CAFÉ TIVOLI

M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS

IL GARANTIT SON TRAVAIL

ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR

LUI-MÊME

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT

FEUILLETON DU Journal du Lot 9

LES NUITS DE PARIS

Par Pierre ZACCONE

Prologue

III

Le médecin des morts

Elle était à cet âge où l'on donne un esprit à tous les corps et une forme à tous les esprits.

Elle allait s'enfuir. Mais une pensée plus positive lui traversa la tête. Elle songea que l'or, l'argent, le diamant brillaient aussi. Ne trouvait-on pas tous les jours des bijoux perdus. En tout cas, si ce n'était pas un bijou, c'était sans doute quelque ver luisant égaré sur la mousse.

Elle vint vers le point brillant, se baissa et ramassa une magnifique bague dans le chaton de laquelle était enchâssé un diamant de la plus belle eau.

C'était l'anneau dont était ornée la main du vieillard et qui avait roulé à terre, sans doute dans un de ces heurtlements qui font battre contre les arbres les bras pendants du cadavre.

La petite fille émerveillée de sa trouvaille, fit un instant miroiter le diamant

dont les feux l'éblouissaient. Puis elle le cacha bien vite et rentra au logis où son oncle la trouva endormie à son retour.

La petite fille ne parla à personne de la bague qu'elle avait trouvée, par la raison qu'elle eût été obligée de dire comment elle l'avait trouvée.

Et elle avait peur de dire même à son ombre le secret terrible qu'elle possédait.

Rien ne transpara donc des deux nuits sinistres dont nous avons raconté les incidents.

Toutefois, le lendemain, dans les journaux du soir, on lisait à la page des faits divers :

« Il y a quelques jours, un homme d'une quarantaine d'années descendait avec ses bagages, à un hôtel garni de la rue Saint-Jacques. Il en sortit le soir même pour vaquer à ses affaires, annonçant son retour pour le lendemain matin au plus tard. Il fallait que le devoir qui poussait cet homme fût bien impérieux, car il faisait un temps affreux, et l'hôtelier n'épargua pas les supplications et les conseils pour lui faire retarder son voyage. L'homme partit malgré toutes les recommandations ; et depuis il n'a plus reparu »

« Le maître de la maison meublée, inquiet de l'absence prolongée de son hôte, avait fait des recherches multiples pour le retrouver et n'avait pu y

parvenir, lorsque ce matin on lui annonça qu'un cadavre venait d'être retiré de la Seine à la hauteur du quai de Gesvres. L'hôtelier s'est immédiatement rendu à la Morgue, bien persuadé que ce cadavre n'était autre que celui de la personne qu'il avait hébergée.

« Il n'en était rien ; l'homme qui a disparu avait une quarantaine d'années, et le cadavre pêché dans la Seine est celui d'un septuagénaire.

« Un double mystère qu'on désespère de percer enveloppe ce cadavre et la disparition du voyageur de la rue Saint-Jacques. »

Première partie

I

Le visiteur nocturne

Il existait naguère, au coin de la rue de la Harpe et de la rue Serpente, une vieille maison sombre et délabrée, qui a été démolie de nos jours en même temps que ces laides demeures dont le percement du boulevard Saint-Michel a nécessité la destruction ; ces murs gris ne se dorciaient que bien rarement des rayons du soleil. La porte d'entrée, haute et étroite, donnait accès dans une allée longue et obscure, et lorsque deux personnes s'y rencontraient, l'une d'elles devait, pour laisser passer l'autre,

s'effacer le long du couloir depuis longtemps poli par le frottement. Plusieurs générations d'habitants s'y étaient usées depuis qu'on l'avait blanchi à neuf.

Au fond de l'allée on trouvait, à droite, l'entrée intérieure d'un restaurant de cinquième ordre, et, à gauche, la naissance d'un escalier de pierre, à marches écornées, lequel conduisait aux divers étages de la maison où l'on trouvait des chambres et des logements garnis.

A mesure que l'on montait, les chambres devenaient plus nues et plus misérablement meublées ; mais elles avaient au moins ce que le luxe le plus somptueux n'aurait pu prêter à celles des premiers étages, c'est-à-dire la lumière et le soleil.

Sous les toits on trouvait deux mansardes contiguës, formant un chétif logement sans meubles et sans espace ; mais la vue n'y était pas bornée par une barrière de maisons, et l'air y arrivait librement. La première des deux pièces ne contenait qu'un lit et deux chaises. La couchette en bois blanc peint en gris était ornée de moulures que les vers s'étaient plu à défigurer. La paille, éventrée en maints endroits, tamisait la poussière pailleuse dont elle était remplie ; enfin un matelas bourré de varech, dur, plat, mince, débordait la paille et retombait des deux côtés. Le tout était recouvert d'une étroite cou-

verture piquée, d'une teinte sombre, et rapiécée en plusieurs endroits avec des morceaux d'étoffes des couleurs les plus disparates. Les chaises, boiteuses, avaient été jadis rembourrées et recouvertes, l'une de laine rouge, l'autre de damas bleu, mais il ne restait plus de l'étoffe que quelques lambeaux fanés et disloqués.

Quant à la seconde pièce de ce logement plus que modeste, le locataire en avait fait un cabinet de travail.

Il y avait là une table ronde surmontée de quelques rayons de bibliothèque, une chaise couverte de papiers et de livres, et un vieux fauteuil en bois recouvert de panne verte. Le tout était éclairé par une misérable petite fenêtre carrée, qui ressemblait beaucoup à un jour de souffrance.

Au moment où commence ce récit, la nuit était venue douce et sereine.

La lune brillait au ciel et ses rayons, flottant à travers la vitre, décrivaient de pâles losanges sur le parquet.

Or, dans cette chambre nue et silencieuse, froide et solitaire, un jeune homme était assis, le front penché sur un livre de science, et absorbé par l'étude obstinée de quelque problème abstrait.

Il a vingt-cinq ans à peine. On lui en donnerait trente.

Tête un peu triste, mais belle et comme illuminée par un rayon d'intelligence.

Son front était large et haut.

Les cheveux négligemment jetés en arrière, tombent en boucles noires et abondantes sur un col blanc et élégamment attaché à de larges épaules.

Sous les sourcils arqués, étincillaient des yeux vifs et noirs, où le rêve, avec ses aspirations infinies, chatoyait ardent, sombre, inaccompli ; et son nez, aux ailes ouvertes et frissonnantes, semblait révéler les agitations d'une nature pleine de désirs concentrés.

Il y avait de longues heures qu'il s'oubliait dans son travail opiniâtre. La sueur perlait sur son front ; son regard fatigué ne suivait qu'avec peine les lignes tracées sur le parchemin.

Tout à coup, il releva la tête, son œil lança un éclair, il repoussa vivement le livre.

Puis il se leva et se mit à parcourir le cabinet avec agitation.

— Oh ! les philosophes ! la science ! le travail ! s'écria-t-il avec un accent amer ; j'ai tout étudié, tout approfondi, et me voilà à cette heure moins sage qu'auparavant ; mon esprit s'est usé dans ce labeur ingrat, et après de longues années solitaires, je n'ai rien appris et j'en sais moins peut-être sur les choses de la vie que le plus sot des hommes. O vanité humaine !

(A suivre.)

Imprimerie A. Coueslant

1, Rue des Capucins, CAHORS

IMPRIMEUR :

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Nogentais
DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE

de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue

du Club Cévenol, des Syndicats d'initiative départementaux

des Associations des Anciens Elèves :

de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,

DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTEURICES DE LA SEINE,

du Lycée Fénelon et du Lycée Molléro

de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)

BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS

Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès

CARTES DE VISITE

PRIX MODÉRÉS